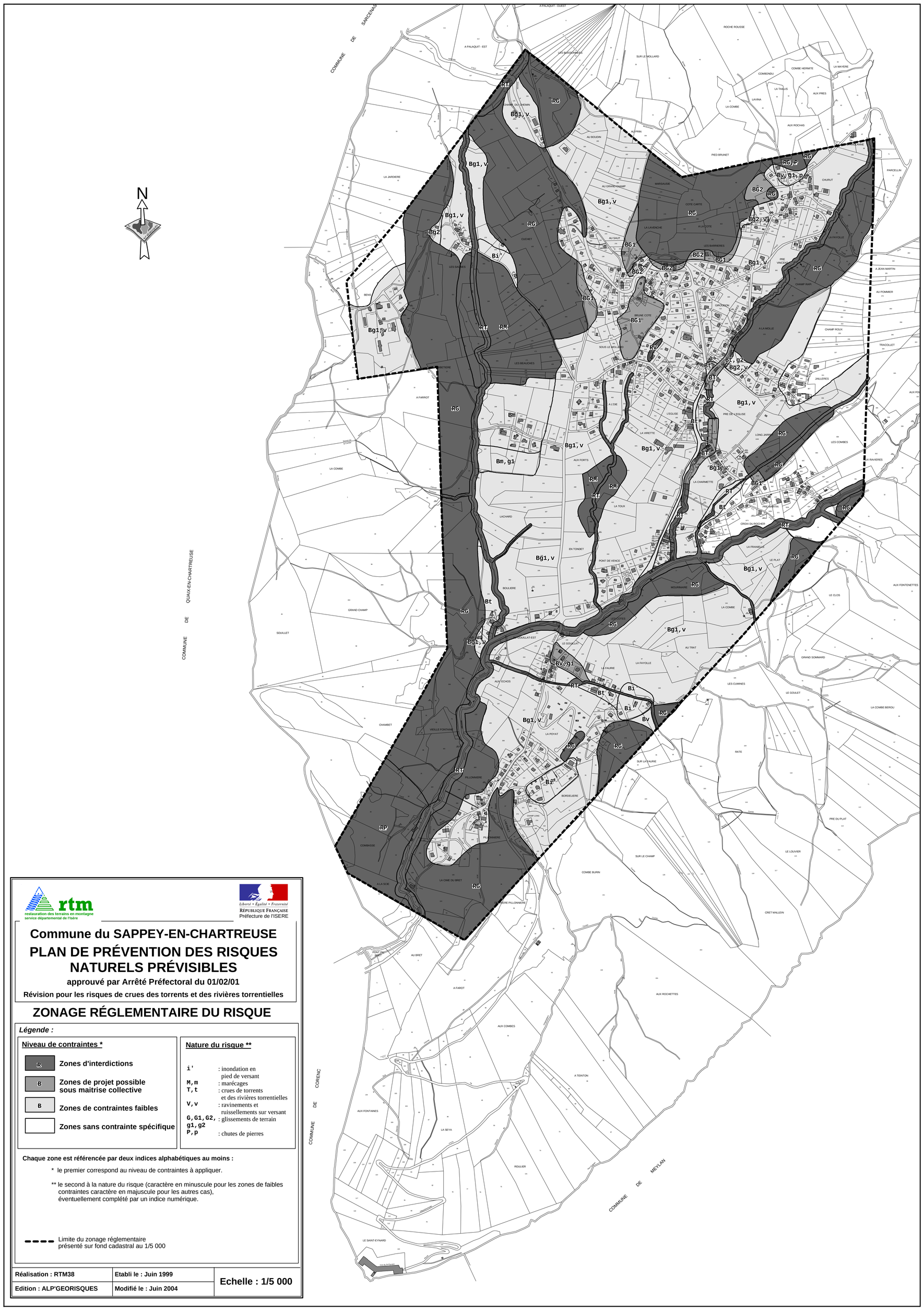

rtm
restauration des terrains en montagne
service départemental de l'Isère

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISERE

Commune du SAPPEY-EN-CHARTREUSE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

approuvé par Arrêté Préfectoral du 01/02/01

Révision pour les risques de crues des torrents et des rivières torrentielles

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *

- R — **Zones d'interdictions**
- B — **Zones de projet possible sous maitrise collective**
- B — **Zones de contraintes faibles**
- **Zones sans contrainte spécifique**

Nature du risque **

- `i'` : inondation en pied de versant
- `M,m` : marécages
- `T,t` : crues de torrents et des rivières torrentielles
- `V,v` : ravinements et ruissellements sur versant
- `G,G1,G2, g1,g2` : glissements de terrain
- `P,p` : chutes de pierres

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5 000

Réalisation : RTM38	**Etabli le : Juin 1999**	**Echelle : 1/5 000**
Edition : ALP'GEORISQUES	**Modifié le : Juin 2004**	